

LA PROM'HYERES

5 ET 10KM

4 DECEMBRE 2022

Art. 1 PRESENTATION

- CREASPORTS ORGANISATION organise le 4 décembre 2022 dans le cadre des Hyères Running Days l'épreuve LA PROM'HYERES. 5/10km.

- Les épreuves se déroulent selon les règlements de la FFA.

Parcours mesuré officiellement, label Régional FFA sur le 5 et le 10km

HORAIRES :

5 et 10km départ à 10h00 (Course limitée à 1000 participants).

Attention l'horaire sera confirmé début novembre 2022.

DEMANDE DE SAS ELITES :

FEMMES :

5km : -18' 10km : -42'

HOMMES :

5km : -16' 10km : -36'

Les coureurs devront présenter leur justificatif de performance.

Le 5 km est ouvert à partir de la catégorie « Cadets », enfants nés en 2007 et avant.

Art. 2 LIEU

Départ et arrivée sur le Port de HYERES.

En cas de force majeure, d'événement climatique, de catastrophe naturelle ou de toute autre circonstance mettant en danger la sécurité des concurrents, l'organisation se réserve le droit de modifier les parcours ou d'annuler des épreuves sans que les concurrents puissent prétendre à un remboursement.

En cas d'annulation, nous ne procéderons à aucun remboursement. Les frais d'inscriptions serviront à rembourser les sommes engagées et s'il reste des bénéficiaires ils seront attribués à une association caritative partenaire de l'événement.

Art. 3 ASSURANCE

- Conformément à la loi, les organisateurs ont souscrit une assurance couvrant les conséquences de leur responsabilité civile, celles de leurs préposés et des pratiquants.
- Les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence.

Il est conseillé aux pratiquants non licenciés de souscrire une police d'assurance individuelle accident.

Art. 4 SECURITE

- Les parcours sont protégés par des « signaleurs ».
- Le service médical est assuré par un médecin et des secouristes.
- Le médecin de l'organisation peut décider de la mise hors course d'un concurrent pour des raisons médicales.

Art. 5 RESPONSABILITE

- Les épreuves sont ouvertes aux coureurs (ses) licencié(e)s et non licencié(e)s.
- Pour les mineurs, une autorisation parentale est exigée.
- Des contrôles peuvent être effectués durant les épreuves afin de s'assurer des parfaites conditions de régularité des courses.

LICENCES FFA :

- La participation à ces épreuves est subordonnée à la présentation d'une licence FFA (Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé Running délivrées par la FFA ou d'un « Pass' J'aime Courir » délivré par la FFA et complété par le médecin, en cours de validité à la date de la manifestation.

Attention les autres licences délivrées par la FFA (Santé, Encadrement et découverte ne sont pas acceptées).

CERTIFICAT MEDICAL :

Toutes les personnes ne possédant pas d'une licence à jour ci-dessous devront présenter un

certificat médical d'absence de non contre-indication à la pratique de l'athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition datant de moins d'un an à la date de la compétition, ou de sa copie. Aucun autre document ne peut être accepté pour attester de la possession du certificat médical.

Les participants étrangers sont tenus de fournir un certificat médical d'absence de contre-indication à la pratique du sport en compétition, de l'athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition, même s'ils sont détenteurs d'une licence compétition émise par une fédération affiliée à World Athletics. Ce certificat médical doit être rédigé en langue Française, daté, signé et permettre l'authentification du médecin, que ce dernier soit ou non établi sur le territoire national. S'il n'est pas rédigé en langue Française, une traduction en Français doit être fournie.

Art. 6 MODALITES D'INSCRIPTIONS

• FRAIS D'INSCRIPTIONS :

Le tarif est unique pour les deux épreuves. Nous partons du principe que les deux épreuves bénéficient de la même prestation. A chaque participant de faire son choix suivant son niveau de pratique et son objectif du moment.

Tarifs Inscriptions 5 et 10 km:

16€ jusqu'au 23 novembre 2022, puis 20€ à partir du 24 novembre 2022 dans la limite des dossards disponibles.

- Inscription par internet uniquement sur le site hyeresrunningdays.com

Attention la licence ou le certificat médical (aucune contre-indication à la course à pied en compétition ou à l'athlétisme en compétition datant de moins d'un an au jour de la course) vous seront demandés à l'inscription (PJ). Tous les dossiers doivent être complets au plus tard le 2 décembre 2022.

Art. 7 RETRAIT DES DOSSARDS

- Le retrait des dossards se fera quelques jours avant, le site et les horaires vous seront détaillés une fois votre engagement validé. Vous pourrez également le retirer le samedi 3

décembre de 15 à 19h sur le port de HYERES et le 4 décembre de 7h00/9h00 sur le port de Hyères.

Art. 8 REGLEMENTATION

- Le jury est sous l'autorité d'un juge arbitre de la FFA, dont le pouvoir de décision est sans appel.
- Les concurrents doivent être à la disposition du starter minimum 5 minutes avant l'horaire annoncé.
- Les accompagnateurs ou suiveurs et les véhicules non accrédités (y compris vélo) sont interdits sur les parcours.

Art. 9 DOTATIONS

Tous les participants recevront un cadeau personnalisé Hyères Running Days.

Art. 10 contrôle ANTI DOPAGE

Tout concurrent, licencié FFA ou non licencié, peut, à l'arrivée de sa course, être soumis à un contrôle anti-dopage, conformément à la législation française («Code du sport»).

Art. 11 IMAGE

Chaque participant autorise expressément l'organisateur ainsi que les partenaires à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles il pourrait apparaître sur tous les supports y compris internet, les documents publicitaires et promotionnels liés à la Prom'Hyères, dans le monde entier et pour une durée de 30 ans, les règlements, les traités en vigueur, y compris les prolongations éventuelles qui pourraient être apportées à cette durée.

Art. 12 DONNEES PERSONELLES

Conformément à la loi informatique et liberté du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux données personnelles vous concernant. Par notre intermédiaire, vous pouvez être amené à recevoir des propositions d'autres sociétés ou associations. Si vous ne le souhaitez pas, il vous suffit de nous écrire en nous indiquant votre nom, prénom, adresse et si possible numéro de course et de dossard.

Art. 13 CLASSEMENTS et RECOMPENSES

- Les classements individuels sur le 5 et le 10km seront portés à la connaissance des participants après chaque épreuve non pas par un affichage mais ils seront mis en ligne en direct.
- Les réclamations sont reçues par le juge arbitre, dans un délai maximum de 30 minutes après cet affichage.

- Les résultats paraissent également dans l'édition Var matin du lundi 6 décembre et sont mis en ligne sur le site Internet : hyeresrunningdays.com

L'affichage se fera sur le site internet quelques minutes après les arrivées des courses.

- RECOMPENSES :

10km: Les 3 premiers scratch (H/F) et les 3 premiers de chaque catégorie seront récompensés. Pour les MASTERS H/F : Scratch master + le Premier de chaque catégorie : M0/M1/M2/M3/M4/M5/M6/M7/M8/M9/M10/M11

Art. 14 ENGAGEMENTS

Tout(e) concurrent(e) qui s'inscrit reconnaît avoir pris connaissance du présent règlement et l'accepte dans son intégralité.